



COMMUNIQUÉ – LES AUGMENTATIONS SALARIALES NÉGOCIÉES

15 janvier 2024

Chers membres,

Comme vous le savez, les syndicats, sauf la FIIQ, a négocié une entente de principe prévoyant les augmentations salariales suivantes :

- Au 1^{er} avril 2023, 6% d'augmentation
- Au 1^{er} avril 2024, 2,8% d'augmentation
- Au 1^{er} avril 2025, 2,6% d'augmentation
- Au 1^{er} avril 2026, 2,5% d'augmentation
- Au 1^{er} avril 2027, 3,5% d'augmentation

Ces ententes prévoient aussi une clause de protection contre l'inflation pour les trois dernières années de la convention collective.

Les syndicats sont actuellement à procéder aux votes en lien avec l'acceptation ou non de ces ententes de principe.

L'APER a déjà demandé une rencontre avec nos homologues du MSSS afin de discuter des augmentations salariales des cadres, de l'ajustement des primes s'il y a lieu, de l'ajustement des assurances collectives, ainsi que la 7^e semaine de vacances pour le temps supplémentaire qui nous a été enlevée par le ministre Barrette.

Nous vous tiendrons au courant du cheminement de ce dossier

ÉQUIPE APER

association@aper.qc.ca